

DEC160774DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Josiane Pellegrino pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 142131DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), dont le responsable est Dominique Pouliquen ;

Vu la décision n° 160181INSU du 11/02/2016 portant cessation de fonctions de M. Nadir Amarouche et nomination de M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU) à compter du 30/03/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Josiane Pellegrino, assistant-ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josiane Pellegrino, délégation est donnée à M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Seyne, le 29/03/2016

Le directeur d'unité
J.-J. FOURMOND